Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB01-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
01/2026

VILLE de CHATEAULIN
---

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
---
Séance du 5 février 2026
---

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Gaëlle NICOLAS, le Maire.

Etaient présents : Mme Gaëlle NICOLAS, Mme Sylvie CHASSEREZ, Mme Sylviane TOUFFAIT, M. Didier CHOPLIN, Mme Marie-Pierre LE GOFF, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Marie-Hélène GOUEREC, M. Steeve MAZEAU, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, M. Hugues COËNT, Mme Nathalie CAROFF, M. Daniel LE FUR, Mme Dao PHAN, M. Sébastien GENTRIC, Mme Cécile HETET, M. Raymond FEILLANT, Mme Marie PERENNES, Mme Céline LEHUEDE (arrivée à 19h14 à partir de la délibération n°03), M. Frédéric BALLERIN, M. Alexis CHARRIER, Mme Julie L'HELGOUALCH,

Ont donné procuration :
M. Nicolas LOTHORE à Mme Gaëlle NICOLAS
Mme Jacqueline CHAUSSEPIED à Mme Marie-Pierre LE GOFF

Absent-e-s excusé-e-s : -
Mme Nathalie GOURMELON

Absent-e-s non excusé-e-s :
Mme Odile BOZEC
Mme Clarisse RÉALÉ
M. Frédéric CANEVET-JEZEQUEL
Mme Sylvie JONET

Secrétaires de séance :

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; Benjamin LEGROS, Directeur service des finances ; M. Stéphane LE GALL, Directeur des services techniques Mme Valérie LAUTIER, Directrice des affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°07).

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB01-DE

**N° 01 OBJET : Modification du tableau des emplois**

*Rapporteur : Steeve MAZEAU*

Proposition est faite à l'assemblée délibérante de créer 3 postes pour répondre aux nécessités de service. Suite au départ à la retraite de deux agents, il est proposé de modifier la durée hebdomadaire des postes pour répondre aux besoins des services.

Diminution du temps de travail du poste d'agent polyvalent d'entretien de 35 à 34h35 hebdomadaire et augmentation de la durée du poste d'animateur loisir ALSH et périscolaire de 26 à 33 heures.

Suite à la démission de la responsable des espaces verts, création d'un poste de coordinateur des espaces verts, le poste sera pourvu en interne.

Les trois postes vacants seront supprimés ultérieurement après consultation du CST ;

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal le 15 décembre 2025,

Considérant les mouvements de personnels, il convient de modifier le tableau des emplois,

Ouï l'exposé de Steeve MAZEAU, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 19 voix pour et 3 voix contre, autorise :

- La création d'un emploi à temps non complet à raison de 34h35 hebdomadaires d'agent polyvalent d'entretien dans le cadre d'emploi des adjoints techniques. L'emploi pourra être occupé par un fonctionnaire.
L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.
Son niveau de rémunération ne pourra pas excéder l'indice terminal du grade le plus élevé du cadre d'emploi.

- La création d'un emploi à temps non complet à raison de 33heures hebdomadaires d'animateur loisirs ALSH et périscolaire dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation. L'emploi pourra être occupé par un fonctionnaire.
L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.
Son niveau de rémunération ne pourra pas excéder l'indice terminal du grade le plus élevé du cadre d'emploi.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB01-DE

- La création d'un emploi à temps complet de coordinateur du service espaces verts dans le cadre d'emplois des adjoints techniques. L'emploi pourra être occupé par un fonctionnaire.
L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.
Son niveau de rémunération ne pourra pas excéder l'indice terminal du grade le plus élevé du cadre d'emploi.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

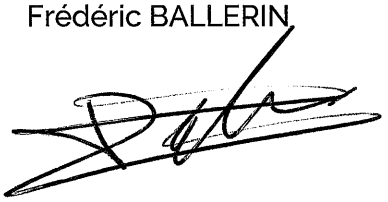
POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 5 FEVRIER 2026

| Le Maire | La secrétaire de séance | Le secrétaire de séance |
|---|---|---|
| Gaëlle NICOLAS | Margareth CUSSON-DUARTE | Frédéric BALLERIN |










Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)